

TABLEAU indiquant les imputations à donner aux dépenses de passage

Service marine.		Service colonial.		
CHAPITRE 45.		CHAPITRE 47.		
FRAIS DE PASSAGE ET DE REPATRIEMENT, ETC., ETC.		PERSONNEL CIVIL ET MILITAIRE AUX COLONIES.		
Officiers de marine et du commissariat.....	} faisant partie de l'équipage de bâtiments de l'Etat.	Gouverneurs et commandants de colonies.	} occupant des emplois de gouverneurs et commandants de colonies, commandants particuliers, commandants de cercles et de circonscription, commandants militaires.	
Médecins.....		Commandants particuliers.		
Ingénieurs.....		Chefs de service des établissements français dans l'Inde.		
Aumôniers.....		} attachés aux batteries.	Officiers des divers corps de la marine.....	} commandants de colonies, commandants particuliers, commandants de cercles et de circonscription, commandants militaires.
Mécaniciens principaux.....			Officiers de l'artillerie de marine.....	
Officiers mariniers.....	Officiers de l'infanterie de marine.....			
Marins, moussettes et surnuméraires.....				
Officiers.....	} d'artillerie de marine	Officiers attachés à l'état-major et des places.		
Sous-officiers.....			Officiers et gardes d'artillerie	} attachés aux directions d'artillerie aux colonies.
Soldats.....	} d'infanterie de marine	Armuriers.....		
		} garnisons coloniales, y compris les cipaves de l'Inde.	Officiers et gardes du génie.	
Officiers.....				Officiers du commissariat, service de l'ordonnateur.
Sous-officiers.....	} de la compagnie de discipline	Trésoriers-payeurs et particuliers.		
Soldats.....			Personnel de l'inspection mobile des services administratifs.	
Capitaines au long cours.....	} provenant	Personnel de l'inspection mobile des services financiers.	} dans toutes les colonies, excepté la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, l'Inde et la Cochinchine.	
Maîtres au cabotage.....		} des navires du commerce.		Personnel du secrétariat du gouvernement.....
Marins.....				Personnel des ports.....
		Syndics et gardes maritimes.		
		Personnel de la justice... dans toutes les colonies, excepté en Cochinchine.		
		— des cultes.....		
		Missionnaires.....		
		Sœurs hospitalières des hôpitaux militaires.		
		Médecins, pharmaciens et infirmiers.		
		Gendarmerie coloniale.		
		Spahis sénégalais.		
		Troupes indigènes.		
		Compagnie disciplinaire.		
		Magasiniers, distributeurs et commis aux vivres.		
		Agents secondaires du service de l'ordonnateur.		